



2ème carrière fonctionnaire après démission fontion pub

Par **nettegi**, le **22/04/2010** à **15:58**

Bonjour,

J'ai eu une première carrière de fonctionnaire de 1974 à 1990. En disponibilité de 6 ans pour convenance personnelle, je suis partie travailler dans le secteur privé en qualité de cadre de 1990 à 2006. A l'issue des 6 ans de disponibilité j'ai été radiée des cadres.

En 2006 j'ai été admise au concours administratif correspondant à ma première situation de fonctionnaire, catégorie B. J'ai été titularisée à l'échelon de début de carrière. L'administration me refuse la prise en compte dans mon ancienneté des années acquises dans ma première carrière.

Je suis donc au 3ème échelon alors qu'en 1990 j'étais au 8ème échelon pour la même catégorie, dans le même ministère (EN)

Ma retraite de fonctionnaire sera donc calculée sur la base salariale la plus basse de ma vie professionnelle.

Ai-je une possibilité de recours ?

Merci